



Demain, la ville : le dialogue est ouvert

Habiter un immeuble, une rue, un quartier, échanger avec son voisin, emmener ses enfants à l'école, se déplacer, faire ses courses... sont autant d'actes qui disent l'imbrication étroite entre la vie quotidienne et la ville. Urbanisme, habitat, transport sont au coeur des projets de la municipalité pour Pont de Claix et pour demain ; le processus de substitution d'un plan local d'urbanisme (PLU) au plan d'occupation des sols (POS) s'accompagne d'une prise en compte de la vie quotidienne des habitants sur le territoire de la commune. De nombreuses rencontres vont le jalonner.

Depuis des décennies les villes utilisent pour gérer leurs territoires des outils et des procédures hérités des politiques et des pratiques urbaines de l'après-guerre. Pour répondre aux questions d'aujourd'hui, plus complexes qu'hier en terme d'urbanisme, d'habitat et de transports, de nouveaux règlements et codes ont été instaurés. Ils font du projet urbain un véritable projet de société qui ouvre et privilégie le dialogue avec les habitants : le dialogue prend le pas sur les procédures. La ville doit se fabriquer avec ceux qui la vivent quotidiennement, ils en sont les acteurs et doivent être pleinement associés aux choix qui vont orienter son évolution.

Le plan local d'urbanisme ne définit plus seulement la destination générale des sols.

Si, comme le POS, il délimite les zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles, s'il définit exactement ce que chaque propriétaire pourra ou ne pourra pas construire, il est davantage l'expression du projet de développement et d'aménagement de la commune. Il permet de définir les règles d'urbanisme les plus adaptées à la situation de la commune. Il est le cadre de cohérence des opérations en matière de traitement des espaces publics, de paysages, d'environnement et de renouvellement urbain. Il inclut un projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Le PLU est élaboré à l'initiative et sous l'autorité de la commune.

Le maire conduit la procédure. Après enquête publique et consultations des différents services compétents, il est transmis au conseil municipal qui l'approuve par délibération. Il est rendu public par arrêté du maire après avoir été soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration. Les Pontoises et les Pontois sont invités à venir débattre avec le maire et la municipalité lors de la réunion publique de lancement du PLU au cours de laquelle le maire exposera le projet urbain pour Pont de Claix et pour demain " construire ensemble " construire ensemble une ville à vivre".

Rendez-vous samedi 20 octobre à 10h à l'Amphithéâtre (place Michel Couëtoux)

Contact presse : 04 76 29 86 29

Communiqué du 26 septembre 2012